

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 25 octobre 2021  
N° CP-2021-9-15-1

### **15<sup>ème</sup> Commission**

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

### **Service instructeur**

Délégation territoriale sud Alsace

### **Service consulté**

## **PACTES TERRITORIAUX DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE SUD ALSACE**

Résumé : Il vous est proposé d'approuver les Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin et de la Communauté de Communes Thann-Cernay dont les projets sont joints en annexe et d'en autoriser la signature par le Président.

Ces projets ont recueilli l'avis favorable de la Commission territoriale Sud Alsace.

Il est proposé de valoriser dans le document les engagements pris au titre de la Politique de Développement Territorial du Haut-Rhin. Les futurs projets feront l'objet d'une analyse à l'aune des nouvelles modalités de contractualisation de la Collectivité européenne d'Alsace avec les territoires.

### **I. Contexte général, objectifs et périmètres des Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)**

Les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) (circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020) initiés par l'Etat ont vocation à remplacer progressivement les démarches contractuelles existantes (*contrat Etat-métropole, contrats de redynamisation des sites de défense, contrats de stations touristiques, opération de revitalisation des territoires...*) et intégreront les démarches petites villes de demain, action cœur de ville, territoires d'industrie, France services, France Très Haut Débit, etc.

A terme, ne devraient subsister que les Contrats de Plan Etat-Région et les CRTE.

Pour l'Alsace, la convergence du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial initié par le Conseil régional conduit à ne proposer aux territoires qu'un unique contrat de partenariat dans ce cadre : le Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE).

Cette démarche associe la Collectivité Européenne d'Alsace, qui sera signataire des PTRTE et investie dans la gouvernance.

Ces contrats doivent être signés d'ici la fin de l'année et devront suivre les objectifs que s'est fixé l'Etat :

- associer les territoires au plan de relance, prioriser des projets pour la relance à court terme et la reconquête à long terme,
- accompagner les collectivités dans leur projet de territoire (2020-2026), (avec notamment une ingénierie pour accompagner les projets de territoire), avec un document contractuel vivant et évolutif,
- avoir une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation en constituant un nouveau cadre de dialogue avec une convergence des priorités de l'Etat et les projets de territoire.

Les PTRTE ont vocation à mobiliser les concours financiers de l'Etat du plan de relance, de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR), de la Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL) et des autres dotations des ministères et pourront être abondés des crédits européens sur le volet territorial. Ils pourront permettre de formaliser, aux côtés des financements précités, des financements des collectivités signataires, voire des partenaires publics et privés.

Les périmètres des PTRTE varient de l'échelle des communautés de communes et agglomérations à celle de pôles d'équilibre territoriaux et ruraux selon l'engagement des partenaires.

## **II. Engagements, gouvernance des PTRTE et positionnement de la Collectivité européenne d'Alsace**

### **1) Engagements communs, de l'Etat, la Région et du territoire**

Le PTRTE n'est pas un document figé. Les signataires s'engagent sur la période 2021-2026 à poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances et à animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.

L'Etat s'engage à :

- Accompagner la démarche par une mobilisation de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), des services déconcentrés et des opérateurs de l'Etat ;
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes ;
- Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

La Région s'engage à :

- Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé ;
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région ;

- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets ;
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.

Le territoire concerné par le PTRTE s'engage à :

- Elaborer un projet de territoire partagé, associant les forces vives du territoire ;
- Identifier un pilotage technique ;
- Mettre en place la gouvernance nécessaire ;
- Mettre en place les outils de suivi et d'actualisation de sa stratégie de territoire et des projets

## 2) Positionnement de la Collectivité européenne d'Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace est associée à cette démarche :

- elle sera signataire des PTRTE ;
- elle sera représentée dans les instances de gouvernance à l'échelle départementale (Haut-Rhin et Bas-Rhin) et à l'échelle de chaque Pacte/Contrat dans le comité de suivi (Vice-Président de Territoire ou les Conseillers d'Alsace du territoire de contrat) ;
- elle valorisera les engagements pris au titre des contrats départementaux 67 et de la politique territoriale 68.

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage à :

- Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la Collectivité européenne d'Alsace et en particulier les délégations territoriales ;
- Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction ;

La Collectivité européenne d'Alsace a engagé l'élaboration de sa nouvelle stratégie d'accompagnement des territoires pour soutenir les projets structurants qui répondront à des priorités partagées, pour une mise en œuvre au printemps 2022.

## 3) Modalités de soutien des projets

Le choix des projets retenus passe par plusieurs étapes :

- Identification du vivier de projets par le territoire ;
- Définition du caractère prioritaire des projets par les parties prenantes du PTRTE ;
- Les parties s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaires.

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la Collectivité européenne d'Alsace ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

Le contenu du PTRTE est nécessairement évolutif et fera l'objet d'une actualisation annuelle. Les modifications seront validées par la gouvernance et intégrées au fil de l'eau dans le PTRTE sans procédure d'avenant.

## 4) La gouvernance du PTRTE

La gouvernance de chaque PTRTE est assurée par un Comité de Pacte intégrateur, lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire.

Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Sa composition est la suivante :

Etat : Préfet du département concerné ou son représentant ;

Région Grand Est : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région ou son représentant ;

Collectivité européenne d'Alsace : Vice-Président de Territoire et/ou les Conseillers d'Alsace du territoire de contrat. Le Délégué de la Direction Générale du territoire sera également présent ;

EPCI : Président/DGS/DGA ;

Autres (le cas échéant) : opérateurs, force vive du territoire, financeurs...

### **III. Le Territoire Sud Alsace**

Le Territoire Sud Alsace couvre les Pactes territoriaux de relance et de transition écologique des établissements publics de coopération intercommunale de :

- Saint-Louis Agglomération (SLA) ;
- Communauté de communes Sundgau (CC Sundgau) ;
- Communauté de communes Sud Alsace Largue (CCSAL) ;
- Communauté de communes Thann-Cernay (CCTC) ;
- Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS) ;
- Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin (CCVSA).

Les PTRTE de SLA, la CC Sundgau et de la CC Sud Alsace Largue ont déjà fait l'objet d'un rapport présenté lors de la Commission permanente du 20 septembre 2021.

Le présent rapport a trait aux PTRTE des trois EPCI suivants : CCTC, CCVDS et CCVSA.

Ces trois intercommunalités partagent une stratégie inter-PTRTE s'appuyant sur le massif vosgien, le parc naturel régional des Ballons des Vosges et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Thur-Doller.

Au titre de ces trois derniers PTRTE du territoire Sud Alsace, joints au présent rapport, 10 projets sont soutenus financièrement par la Collectivité européenne d'Alsace, en tant que collectivité de proximité, pour un montant total de 279 348 € de subventions d'investissement au titre de la politique de développement territoriale, qui ont déjà fait l'objet d'un engagement de la Collectivité européenne d'Alsace.

#### 1) PTRTE de la Communauté de communes Thann-Cernay

Le PTRTE de la Communauté de communes Thann-Cernay s'appuie sur le nouveau projet de territoire, élaboré depuis septembre 2020, et dont les objectifs sont :

- De réaffirmer l'identité et le territoire de l'intercommunalité, sa solidarité ;
- De créer une feuille de route à l'échelle du mandat et d'avoir une vue globale des actions communautaires ;
- De mieux définir les projets afin de faciliter l'obtention des subventions auprès des financeurs ;
- De communiquer sur les intentions de l'intercommunalité vis-à-vis des citoyens et partenaires.

3 ambitions sont formulées pour les dix années à venir :

- En 2030, le territoire devra avoir amélioré la qualité de vie de toutes les générations, de la petite enfance aux seniors, des résidents de la CCTV dans une dynamique de développement raisonné qui s'adapte aux évolutions et aux innovations ;
- En 2030, le territoire devra être devenu un territoire d'innovation et d'excellence dans le cadre de l'économie verte en privilégiant le bien vivre ensemble ;
- En 2030, le territoire devra être décarbonné en proposant le plein emploi à tous.

Ces 3 ambitions portent 2 objectifs structurants qui renvoient aux 3 vocations du territoire : résidentielle, touristique et économique. L'ambition des élus de la CCTC est qu'en 2030, leur territoire soit un territoire de vie qualitatif et durable. A l'appui de cette ambition, l'innovation constitue un levier transversal.

## 2) PTRTE de la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

La stratégie du PTRTE de la CCVDS repose sur plusieurs axes :

- L'attractivité économique via le maintien du foncier économique en débouché de vallée et le renforcement de cette dynamique par des actions engagées et volontaires ;
- L'amélioration de la qualité de vie et services aux habitants via la confortation du service enfance-jeunesse ;
- Le maintien et le développement des infrastructures sportives et de loisirs ;
- La définition d'une stratégie de santé en luttant contre la désertification médicale (75 % des médecins généralistes du territoire de la CCVDS ont plus de 60 ans) ;
- Favoriser le bien-vivre ensemble par la culture en créant un pôle culturel de la vallée de la Doller et du Soultzbach ;
- Le développement et le cadre de vie par la lutte contre l'effet pendulaire en favorisant l'activité locale dans le respect de la qualité environnementale du territoire.

## 3) PTRTE de la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin

Afin de pallier le déclin de l'industrie textile une nouvelle stratégie de développement a été mise en place pour recréer des activités économiques pérennes. Malgré cela, la population a continué à décroître et à vieillir. L'ambition de la CCVSA, et de son PTRTE, est d'inverser ce mouvement en attirant une population de jeunes actifs à travers le maintien et la croissance du tissu économique et l'amélioration des services à la population, cela en s'inscrivant dans une stratégie globale de transition écologique.

Toutes les actions proposées prennent appui sur le bilan écologique et sur l'actuelle situation médicale culturelle et sociale du territoire.

En matière d'action de renforcement des services publics et la cohésion sociale, la CCVSA a pour ambition de :

- Répondre au problème de la désertification médicale ;
- Créer une ressourcerie ;
- Créer un pôle culturel intergénérationnel ;
- Améliorer et moderniser le parc d'équipement et de services existants, relocaliser des services administratifs et rénover complètement la piscine ;
- Faciliter la construction et la réhabilitation de logements.

Concernant les actions de renforcement d'une économie productive locale :

- Mise à disposition des PME locales de locaux adaptés et économes en énergie ;
- Réhabilitation des friches industrielles encore présentes sur le territoire ;

S'agissant des actions contribuant à la stratégie globale de transition écologique, la CCVSA souhaite :

- Réduire le volume de déchets produits ;
- Préserver la ressource en eau par la mise en place de dispositifs de suivi ;
- Rénover la piscine avec des impératifs de réduction de consommations de fluides ;
- Rechercher des sites et des partenaires pour l'installation de champs photovoltaïques ;
- Etudier la réhabilitation de micro centrales hydro-électriques ;
- Agir au niveau de la mobilité et des transports.

La CCVSA considère que ces objectifs seront atteints dès lors que les routes de la vallée ne seront plus saturées quotidiennement par des habitants ayant l'obligation d'en sortir pour leur emploi, leur santé ou leur consommation.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le Pacte territorial de relance et de transition écologique Communauté de Communes Thann-Cernay, annexé au présent rapport et de m'autoriser à le signer.
- d'approuver le Pacte territorial de relance et de transition écologique Communauté de Communes Vallée de la Doller et du Soultzbach, annexé au présent rapport et de m'autoriser à le signer ;
- d'approuver le Pacte territorial de relance et de transition écologique Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, annexé au présent rapport et de m'autoriser à le signer ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY